



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 19 JANVIER 2026 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président ; Didier GUÉVEL - Vice-Président ; Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président ; Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président ; Jean-Robert POLLET - Vice-Président ; Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente ; Tony FIDAN - Vice-Président ; Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président ; Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(e.s) excusé(e.s) :

Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe - Administration Ressources.

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général
Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe - Gestion de Projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureau Syndical

Validation du compte rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité.
Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus - Année 2026

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus pour l'année 2026.

Comité Syndical

Votes par compétence : modalités d'organisation du Comité Syndical du lundi 09/02/2026 qui se tiendra sur la commune de Baillet-en-France

Éric CHANAL rappelle que les nouveaux statuts du SIAH ont été approuvés par arrêté préfectoral au 1^{er} janvier 2026, instituant un principe de syndicat à la carte total.

Le vote par compétence sera mis en place au comité du 9 février 2026. Dans cette perspective, un outil informatique a été conçu par Belguzar ERDOGAN, responsable des services généraux, et Éric MALLET, responsable Finances-Ressources Humaines. Ce dernier présente en réunion de Bureau l'outil Excel réalisé afin de fiabiliser, en fonction des élus présents en comité, le respect des quorums (distincts selon les compétences) et l'adoption des délibérations.

Le Bureau félicite les services et valide le principe de déroulement de comité proposé.

Procédures juridiques

Demande d'autorisation de chasse avec tir fichant dans le bassin dit « ru de Vaux de Pontcelles », sur les communes de Domont, Ézanville et Piscop, par la société de chasse d'Ézanville

Déborah TANGUY expose la demande de la société de chasse d'Ézanville pour des interventions sur du foncier SIAH en limite de Domont, Piscop et Ézanville.

De manière identique aux précédentes sollicitations de cette association, le Bureau décide de prendre l'attache des communes concernées préalablement à la réponse du SIAH.

Convention de partenariat - Médiation de l'eau

Éric CHANAL explique l'obligation pour le SIAH de proposer à chaque usager du service public de l'assainissement un service de médiation gratuit par l'utilisateur.

Il est décidé de procéder à la contractualisation avec l'association « Médiation de l'eau », spécialisée dans le domaine de la médiation dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Marché public de distribution du magazine Idée Eau - avenant n° 1 (Marché n° 02-25-01 - lot n° 2)

Éric CHANAL présente l'avenant lié à l'extension du périmètre de distribution du magazine Idée Eau suite à l'adhésion au SIAH de la commune de Belloy-en-France au 1^{er} janvier 2026.

Le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Marché public relatif à l'animation pédagogique du Vignois (Marché n° 02-26-01)

Éric CHANAL le renouvellement de la convention avec l'association Planète Sciences pour les animations auprès des écoles du territoire du SIAH sur le site du Vignois à Gonesse.

Le Bureau émet un avis favorable.

Dossier ORUNKAR - Véhicule endommagé suite au soulèvement d'un tampon au 1 boulevard de la Muette sur la commune de Garges-lès-Gonesse

Éric CHANAL relate les jurisprudences trouvées en matière de responsabilité imputables aux collectivités responsables de la voirie et/ou de l'assainissement.

À la lumière des décisions fluctuantes ces dernières années, il est décidé de maintenir la saisine de l'assurance du SIAH sur ce dossier.

Avenant(s)

Avenant n° 1 portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Lucien Aubry sur la commune de Sarcelles (Opération n° SARC 194)

Déborah TANGUY présente l'avenant pour un montant de + 69 598,18 € HT, soit + 9,74 % du marché initial.

Le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Avenant n° 1 portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Jean Moulin sur la commune de Garges-lès-Gonesse (Opération n° GARG 212)

Déborah TANGUY présente l'avenant pour un montant de + 57 736,40 € HT, soit + 12,55 % du marché initial.

Le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Avenant n° 1 portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue du Colonel Fabien sur la commune de Garges-lès-Gonesse (Opération n° GARG 198)

Déborah TANGUY présente l'avenant pour un montant de + 72 488,39 € HT, soit + 23,61 % du marché initial.

Le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Avenant n° 1 au marché public de transport occasionnel par bus de personnes pour le compte du SIAH (Marché n° 02-24-02)

Éric CHANAL présente l'avenant lié à l'extension du périmètre du SIAH en matière de transport de bus pour les visites de la station du SIAH par les écoles primaires, suite à l'adhésion au SIAH de la commune de Belloy-en-France au 1^{er} janvier 2026.

Le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention

Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs de transport d'eaux usées et d'eaux pluviales du boulevard Salvador Allende sur la commune de Villiers-le-Bel (Opération n° VILB_531)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur technique 60 % et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public de travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales de l'avenue Gabriel Péri sur la commune de Sarcelles (Opération n° SARC_202A)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur technique 60 % et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Foncier

Constitution de servitudes de passage pour des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales sur des parcelles situées sur la commune de Roissy-en-France et appartenant à la commune

Un certain nombre de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales gérées par le SIAH se situent sur des terrains privés. Il s'avère cependant que certains de ces réseaux ont été installés sans qu'un titre ne le formalise.

La régularisation du passage de canalisations vise à permettre au SIAH d'assurer le bon fonctionnement des canalisations, par la formalisation des conditions d'entretien et de remplacement des ouvrages, mais vise également à protéger le propriétaire des dommages éventuels que peuvent causer la présence d'une canalisation sur leur terrain.

Il a ainsi été réalisé par les services concernés du SIAH un travail d'inventaire permettant d'identifier les parcelles supportant une canalisation d'eaux usées et d'eaux pluviales dont le passage n'aurait pas été régularisé par un acte de servitude. Ce travail a dans un premier temps été limité aux propriétés des communes membres du SIAH, sur lesquelles se situe une majorité des réseaux concernés.

Un projet d'acte a donc récemment été transmis pour signature aux différentes communes impactées par cette problématique. Après plusieurs échanges, Madame le Maire de la commune de Roissy-en-France a signé l'acte de constitution de servitudes visant à régulariser le passage d'environ 1 830 mètres de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tout acte relatif à la constitution de servitude pour ces parcelles.

Acquisition de la parcelle cadastrée AV n° 292, située sur la commune de Garges-lès-Gonesse, à la suite de la préemption réalisée par la mairie de Garges-lès-Gonesse

Dans le cadre de ses missions de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel, le SIAH souhaite réaliser une opération d'aménagements hydro-écologiques du Croult dans le secteur des Pieds Humides sur les communes d'Arnouville, Bonneuil-en-France et Garges-lès-Gonesse (Opération n° 489C).

La commune de Garges-lès-Gonesse a préempté la vente de la parcelle AV n° 292, le 11 février 2025, en vue de la rétrocéder au SIAH pour la réalisation de l'opération n° 489 C, et en est devenue propriétaire le 27 juin 2025.

La commune et le SIAH se sont accordés pour effectuer la rétrocession par acte administratif au prix de la préemption, soit 10 436,89 € comprenant les 9 000 € pour la valeur du bien, 1 400 € de frais d'acte et 36,89 € du prorata de taxe foncière.

Par ailleurs, Monsieur GRISET, exploitant de la parcelle héritier de l'ancien locataire-exploitant, et après son accord, sera maintenu sur ladite parcelle en attendant la réalisation du projet. Dès lors, les démarches afin de formaliser cet accord ont été engagées. La signature de l'acte définitif d'acquisition interviendra au cours des prochains mois.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tout acte relatif à l'acquisition de cette parcelle.

ASSAINISSEMENT

Point sur le Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine (NPNRU) du quartier de la Dame Blanche Nord sur la commune de Garges-lès-Gonesse

Déborah TANGUY fait le point sur la demande très récente de Grand Paris Aménagement afin que le SIAH prenne en charge les coûts liés à l'assainissement et à la gestion intégrée des eaux pluviales dans le cadre du projet NPNRU de Dame Blanche Nord à Garges-lès-Gonesse. Un point doit être fait concernant les financeurs potentiels comme l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. La convention de transfert de MOA du SIAH à Grand Paris Aménagement sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical pour signature.

Point sur la plainte de Monsieur TRAN - Commune de Villiers-le-Bel

Éric CHANAL explique la plainte de Monsieur TRAN, formulée auprès de Monsieur le Président du SIAH lors des vœux de la commune de Villiers-le-Bel. Monsieur Maurice MAQUIN a rencontré Monsieur TRAN la semaine précédente et relate son entrevue.

L'origine de la présence de moustiques tigres chez Monsieur TRAN n'est pas avérée et l'implication du regard incriminé ne l'est pas non plus. Sur les conseils de Monsieur Jean-Charles BOCQUET, Monsieur Maurice MAQUIN sollicitera prochainement l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour envisager un diagnostic sur site.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Suspension de la procédure d'enquête publique pour la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) concernant le projet de renaturation du Croult sur les communes d'Arnouville et de Bonneuil-en-France (Opération n° 489D)

Déborah TANGUY expose les raisons pour lesquelles l'enquête publique qui aurait dû être en cours, n'a pas pu démarrer. La Préfecture, à la suite d'une demande du Commissaire-enquêteur a exigé que le SIAH saisisse pour avis la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France, considérant notamment que le dossier du SIAH, contrairement au positionnement initial de la DDT95, devrait faire l'objet d'une étude d'impact. Si tel devait être le cas, l'enquête publique serait reportée d'environ un an.

Monsieur le Maire de la commune d'Arnouville a été informé par mail et il est demandé qu'un courrier officiel lui soit envoyé ainsi qu'à Monsieur le Maire de la commune de Bonneuil-en-France.

Proposition de transmission d'un courrier d'information adressé à Monsieur le Maire - Travaux d'assainissement et de rivière 2026 sur la commune de Gonesse

Déborah TANGUY informe le Bureau du prochain envoi d'un courrier d'information à Monsieur le Maire de Gonesse au sujet des travaux de restauration du Croult qui vont démarrer en février prochain ainsi que des travaux sur les réseaux d'assainissement programmés également cette année.

COMMUNICATION

Choix du menu - Sortie du 6 février 2026

Éric CHANAL sollicite les membres du Bureau pour choisir le menu pour la sortie avec le personnel du SIAH le 6 février prochain.

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

Copie du courrier de la commune de Gonesse relatif à la contestation préventive relative à la qualification de la zone humide et à la suspension portant sur le site du projet I3F rue du Général de Gaulle sur le territoire de la commune de Gonesse

Éric CHANAL présente le courrier reçu récemment de Monsieur le Maire de Gonesse, à l'attention du SIAH et du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, au sujet de la problématique de zone humide sur l'emplacement pressenti de la Maison des Cultures, rue du général Leclerc.

Le SIAH comme le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer ne modifieront pas leur avis sur ce projet porté par I3F, en l'absence d'éléments techniques nouveaux.

Fin de la réunion de bureau à 11h05

Prochaine réunion de bureau lundi 2 février 2026 à 09h30